

COMMUNIQUÉ - 23 MARS 2009

Le SNES dénonce les dangers que font peser sur la Profession et les emplois, la difficile mise en oeuvre de la Carte Professionnelle

**7 MARS 2009 : INSTAURATION DE LA CARTE PROFESSIONNELLE D'AGENT PRIVÉ DE SÉCURITÉ...
UN ESPOIR DEVIENT CAUCHEMAR ?
LE SNES INTERPELLE ET ALERTE LES POUVOIRS PUBLICS**

FACE À UN TEL CONSTAT :

- le SNES a décidé de dénoncer aux plus hauts niveaux politiques du pays ces pratiques. Il regrette l'absence de moyens et de délais dont sont dotées les préfectures pour faire face à leurs missions en la matière.

- le SNES vient de mettre sur pied des consultations juridiques avec l'aide d'un grand cabinet de conseil pour sécuriser les chefs d'entreprises, comme les agents, qui seraient indûment mis en cause.

- enfin, le SNES engage entrepreneurs et agents à faire remonter à l'organisation tous les problèmes rencontrés à l'occasion de cette mise en oeuvre afin que la carte professionnelle reste un vecteur de bonne pratique déontologique pour la profession, et ne se transforme pas en cauchemar pour les acteurs concernés.

Le SNES milite et s'engage depuis 1992 pour l'obtention d'une carte professionnelle qui réponde à la double validation de moralité et de professionnalisme des agents et des entreprises de sécurité privée.

Après des années de démarches et de travail en pleine concertation avec les Politiques et les services du Ministère de l'intérieur, celle-ci voit enfin le jour alors, qu'une fois de plus, **les services de l'Etat en charge de sa mise en oeuvre ne disposent pas des délais et des moyens suffisants pour une bonne mise en application, à la hauteur des enjeux.**

Après diverses tracasseries (modèles CERFA) concernant les demandes de carte ou d'attestations d'employeurs, **certaines préfectures annoncent des délais d'une année aux candidats à l'embauche pour obtenir l'autorisation d'effectuer une formation, et refusent de prendre en compte les agents de prévention et de sécurité qui, en plus de leur aptitude obligatoire, ont également une compétence SSIAP pour travailler dans la grande distribution ou les immeubles de grande hauteur ! Potentiellement, cela concerne des milliers d'emplois !**

Ces incidents à répétition démontrent la **parfaite méconnaissance de la profession de ceux qui ont en charge de la superviser et entraînent des interventions journalières de notre organisation auprès de préfectures et du Ministère de l'intérieur.**

Le dernier incident en date concerne le renvoi à une entreprise, par la Préfecture de Police de PARIS, de 460 dossiers de demandes d'agrément de moralité datant des années 2005 à 2009 et toujours non traitées en ce début mars 2009.

Il s'agit là d'un véritable déni de la capacité des services de l'Etat à remplir ses missions, alors que ces mêmes ser-

vices n'hésitent pas à sanctionner ou à menacer de renvoyer des chefs d'entreprises devant les juridictions pénales sur des interprétations administratives mineures, simplement parce qu'elles ont « pignon sur rue » et qu'il est plus facile de les contrôler.

Cette situation est d'autant plus consternante que l'aptitude professionnelle, obligatoire par décret ministériel depuis le 1er janvier 2008, n'a fait l'objet d'aucun contrôle des préfectures jusqu'au 9 mars 2009 sur une simple circulaire, ce que le SNES a vivement dénoncé à plusieurs reprises.

On a l'impression de vivre dans un monde où l'absence de rigueur des pouvoirs publics dans l'accomplissement de leurs prérogatives et obligations est contrebalancée par leur incapacité à faire face à la mise en oeuvre des décrets signés par leur propre Ministre. Preuve en est encore malheureusement faite aujourd'hui. L'insécurité juridique qui résulte – à nouveau- de cette situation met en péril des milliers d'emplois créés et à créer.

C'est donc aujourd'hui toute une profession qui est menacée, dans son image, dans ses missions de jour comme de nuit pour la sécurité des biens, des locaux et des citoyens qui les fréquentent, dans la pérennité de ses entreprises et de ses salariés, dans l'accès à l'emploi d'un millier de personnes chaque mois dont les entreprises ont besoin pour satisfaire leurs marchés.

Cette situation ne peut que continuer à encourager toutes les pratiques douteuses, pour ne pas dire frauduleuses, qui caracolent au grand jour depuis plusieurs mois en toute impunité.

Pour le SNES
Jean-Luc LATTUCA, Président



CONTACT PRESSE :

Olivier Duran, Directeur Communication SNES, 06 11 98 37 15